

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE
SAINTE-THÉRÈSE, QUÉBEC**

EXTRAIT du livre des délibérations de la séance du conseil tenue le 16 décembre 2020 à 15 :30 heures.

**RÉSOLUTION
2020-12-227**

OBJET : Processus de consultation écrite (arrêté 2020-074 du 2 octobre 2020) – Projet de règlement #20-01

ATTENDU QU'à la présente séance le conseil de la MRC a adopté le Projet de règlement #20-01

ATTENDU QUE conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q, c. A-19.1) (art. 53 à 53.4.); le conseil de la MRC doit tenir une consultation publique sur un projet de règlement modifiant le schéma;

ATTENDU QUE conformément à l'arrêté ministériel #2020-074 du MSSS en date du 2 octobre 2020, le conseil de la MRC doit effectuer une consultation écrite, en remplacement de la consultation publique, sur un projet de Règlement adopté afin de recueillir les commentaires des intéressés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Madame Marlene Cordato
Mairesse de Ville de Boisbriand

QU'une consultation écrite sur le Projet de règlement #20-01 sera tenue jusqu'au 23 janvier 2021 et que sa diffusion aura lieu en visioconférence lors de la séance du 24 février 2021 à 14h, conformément à l'arrêté ministériel #2020-074 daté du 2 octobre 2020;

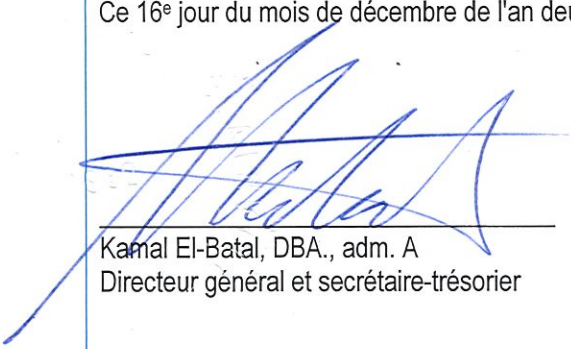
QUE conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q, c. A-19.1) le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, à l'égard du Projet de règlement #20-01 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement, crée une commission composée du préfet M. Richard Perreault à titre de président, de la préfète suppléante Mme Sylvie Surprenant et du Secrétaire-trésorier, M. Kamal El-Batal, afin de recevoir les commentaires suite à la période de consultation écrite;

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville délègue, au directeur général et secrétaire-trésorier, l'habileté de déterminer la période et les modalités de cette consultation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Copie certifiée conforme au livre des délibérations
(Sujette à ratification par le Conseil)

Ce 16^e jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt.



Kamal El-Batal, DBA., adm. A
Directeur général et secrétaire-trésorier